

opinions

Publiez vos contributions
sur le Cercle des Echos :
lesechos.fr/idees-debats/cercle



LE POINT DE VUE

d' Etienne Drouard

L'Europe face au rideau de fer numérique que dresse la CNIL

En voulant sanctionner une entreprise française au seul motif qu'elle recourt aux services d'un prestataire américain, Google Analytics, la CNIL vient de se lancer dans une croisade contre le reste du monde. Les conséquences d'une telle décision pourraient être dévastatrices pour l'économie française et européenne.

La décision a comme un goût de déjà-vu et pourtant, un séisme vient de s'abattre sur le droit français. Ce 10 février, la CNIL a mis en demeure un gestionnaire de site français pour son usage de Google Analytics mettant en avant le « risque que les services de renseignement américains accèdent aux données personnelles ». Certains commentateurs vanteront l'acte de souveraineté attaché à cette décision tandis que d'autres mettront en avant la protection des libertés individuelles face à l'extraterritorialité du renseignement américain.

La réalité est un peu plus complexe et amère. Le RGPD n'est absolument pas en mesure de mener un tel combat et aucun régulateur indépendant n'endossera la responsabilité stratégique et politique d'ériger un tel rideau de fer numérique. Il est en revanche urgent que le Conseil européen demande à la Commission européenne de reprendre la main pour trouver une issue politique à la régulation complexe des transferts internationaux de données, de toutes les passions... et d'aucune planification.

L'Union européenne doit, dans ce cadre, trouver son « pouvoir de pouvoir ». L'idée n'est pas neuve : en 2018, le nouveau commissaire européen

Thierry Breton dressait un plan d'action bousculant la culture européenne du droit de la concurrence pour oser affirmer que la course à l'intelligence artificielle ou à l'ordinateur quantique déterminerait l'avenir de l'Union. A cette époque s'ébauchaient ainsi des politiques industrielles de l'innovation. L'Union cherche aujourd'hui un pouvoir d'action... dans la mauvaise direction.

Frappera-t-on jusqu'au dernier européen qui utilise un logiciel ou un prestataire américain ?

Le 22 décembre 2021, l'autorité autrichienne de protection des données personnelles avait ainsi sanctionné un site Web européen au motif qu'il permettait le transfert de données aux Etats-Unis. D'autres autorités nationales se sont empressées d'expliquer qu'elles jugeraient de la même manière, prétextant un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) de juillet 2020, dit « Schrems II », qui exige pourtant d'elles de conduire des analyses approfondies au cas par cas. Des erreurs qui, malheureusement, ne sont pas nouvelles.

Qui s'est trompé entre 2000 et 2015 sur la régulation des transferts internationaux de données ? Les CNIL européennes, qui ne voulaient rien savoir du droit américain ni de nos dépendances. Qui s'est trompé entre 2015 et 2020 sur cette même question ? Les mêmes régulateurs, pour les mêmes raisons. Qui se

fourvoie encore depuis juillet 2020 en ce début d'année 2022, empiétant des contraintes sur des impasses réglementaires ? Encore les mêmes garants des libertés individuelles.

Piqués au vif après que la CJUE a démontré par deux fois en cinq ans leur lacune géopolitique, les voilà prêts à sanctionner quiconque tente de survivre à la mondialisation de l'informatique et de l'économie numérique. Publicité digitale, financement de la presse et du pluralisme, hébergement cloud, messageries, e-commerce, algorithmie, intelligence artificielle : frappera-t-on jusqu'au dernier européen qui utilise un logiciel ou un prestataire américain ?

L'absence de négociation politique Europe - Etats-Unis d'un accord sur les transferts internationaux de données coûte déjà à nos entreprises européennes des milliards d'euros de peur, de frein et d'immobilité, menacées qu'elles sont de sanctions pouvant s'élever à 2% de leur chiffre d'affaires et sans la moindre perspective d'une solution dont les régulateurs indépendants n'ont ni le pouvoir, ni la culture.

Les réponses qu'attendent les entreprises européennes sont des solutions et non des postures. Elles jailliront d'une volonté politique qui ne relève pas de la responsabilité d'un régulateur indépendant, quel qu'il soit. L'absence de cette volonté dégrade notre capacité à atteindre nos ambitions et à faire respecter nos valeurs.

Etienne Drouard est avocat au sein du cabinet Hogan Lovells.

LE POINT DE VUE

de Mathieu Séguran

La transition écologique créera de nouvelles zones d'exclusion

Le constat est sans appel : les Français optent pour la réparation de leurs véhicules au détriment de l'achat de voitures neuves. Répondant chaque jour dans 1.300 points de vente et ateliers aux besoins de millions de Français pour leurs déplacements, les professionnels de l'après-vente automobile sont désormais convaincus : la transition énergétique du parc automobile pourra difficilement s'opérer dans les délais souhaités par les pouvoirs publics.

Les chiffres de l'activité 2021 des adhérents de la Fédération de la distribution automobile parlent d'eux-mêmes : en tendance annuelle, la croissance de l'activité de réparation atteint 13 %, dépassant de 5,5 % le niveau d'avant-crise pour les véhicules légers. A l'inverse, avec à peine 1,65 million de véhicules immatriculés en 2020 comme en 2021, les ventes d'automobiles neuves sont tombées à des niveaux historiquement bas – il faut remonter à 1975 pour trouver des ventes plus faibles. Lorsque l'on sait que les ménages consacrent 17,5 % de leur budget à l'entretien de leur(s) véhicule(s), on se dit que les politiques auraient décidément tort de négliger de tels signaux : non seulement la transition énergétique du parc ne pourra avoir lieu dans les délais, mais elle ne sera pas soutenue par le plan social.

La Commission européenne interdira à partir de 2035 les ventes de véhicules neufs à essence ou diesel, au profit de voitures 100 % électriques ou à hydrogène. Compte tenu des tendances

actuelles, on comprend bien qu'une telle trajectoire dans un tel délai sera d'autant moins soutenable qu'elle s'accompagne de la mise en place, d'ici à 2025, de zones à faibles émissions (ZFE) dans 45 métropoles et agglomérations. Ces métropoles risquent de constituer, pour les populations vivant en périphérie, de véritables zones d'exclusion.

Porter la part de marché du véhicule électrique de 8 % à 100 % des ventes en quatorze ans constitue un pari extrêmement risqué.

En l'absence d'alternatives suffisantes en transports publics, ces populations pourraient donc se voir priver d'accès à l'emploi, à la santé ou à la culture, et plus largement aux activités et services essentiels concentrés au cœur des métropoles.

Porter la part de marché du véhicule électrique de 8 % à 100 % des ventes en si peu de temps (quatorze ans) constitue un pari extrêmement risqué. Il laissera probablement des millions de ménages parmi les moins aisés, résidant dans les territoires ruraux ou périurbains, sur le bord de la route. Faute de mesures financières fortes en faveur du budget mobilité des ménages, la conversion du parc automobile apparaîtra clairement comme une gageure !

Si les professionnels du secteur souscrivent à la nécessité d'une transition écologique du parc automobile actuel, ils considèrent également que les modalités comme les mesures d'accompagnement de cette transition doivent impérativement être revues. Parmi les propositions pour une transition écologique réaliste et atteignable par tous les Français, il en est plusieurs qui peuvent être mises en œuvre rapidement.

J'en citerais quatre parmi celles avancées par les professionnels de la réparation et du service automobile :

- Intégrer les véhicules hybrides et hybrides rechargeables à la conversion du parc à l'électromobilité ;
- Investir massivement dans un réseau dense de bornes de recharge rapides et lever les freins réglementaires à leur déploiement ;
- Revoir le calendrier et les modalités de l'interdiction des véhicules dans les ZFE ;
- Renforcer et massifier les aides à la conversion, trop faibles et trop peu nombreuses, pour les particuliers et les professionnels.

La mobilité durable pour tous est une des composantes essentielles de la transition écologique. Ne gâchons pas cette réforme, elle pourrait nous coûter la paix sociale dans les mois qui viennent !

Mathieu Séguran est délégué général de la Fédération de la distribution automobile.

Grand remplacement... ou grand obscurantisme ?

LA CHRONIQUE de Jacques Attali



Ne vous y trompez pas, aimait à dire François Mitterrand, l'extrême droite française est aussi dans la droite. Jamais cette analyse cruelle, dont l'histoire de France fourmille d'exemples, n'a été mieux vérifiée que depuis quelques jours, avec les surenchères de politiciens de la droite officielle, paniqués à l'idée d'être dépassés par les deux candidats de l'extrême droite affichée.

Leurs dernières déclarations, sur le « grand remplacement » et les « Français de papier », renvoient à des vieux fantasmes qui occupaient tous les débats il y a un siècle, quand on disait la France menacée de « perdre son âme sous les coups de botteur des envahisseurs italiens », puis polonais ; et toujours, des « envahisseurs juifs », eux, eux, non comme une menace numérique mais comme des parasites prenant la place des Français dans toutes les fonctions d'influence. Que penser alors aujourd'hui de ce « grand remplacement », quantitatif ou qualitatif : est-ce un fantasme ou une réalité ?

Une indéniable réalité biologique

D'abord, il correspond à une indéniable réalité biologique : chaque génération est remplacée par la suivante. Et, d'une certaine façon, la peur du grand remplacement renvoie tout simplement à la peur de la mort.

Ensuite, il coïncide avec une réalité historique avérée : des peuples ont sans cesse été remplacés par d'autres ; chaque pays d'Europe porte le nom d'un envahisseur ; l'Allemagne est même désignée sous le nom de trois d'entre eux (Alamans, Deutsch et Germains) ; et la France d'aujourd'hui porte le nom d'un occupant, qui prit la place d'autres habitants (les Gaulois, qui eux-mêmes, etc.), en remontant jusqu'à la rencontre, sans doute en partie conflictuelle, entre les Homo sapiens et les Néandertaliens.

Enfin, le grand remplacement correspond aussi à un fait avéré de l'histoire des religions : dans bien des régions du monde, les religions polythéistes ont été éliminées et remplacées par un des deux monothéismes prosélytes : par le christianisme en Europe et en Amérique ; par l'islam en Afrique et en Asie.

Ces mouvements continuent ; et on en a aussi la traduction dans l'évolution des lan-

gues, sans cesse nourries de mots venus d'ailleurs. Ainsi, bien des mots français viennent de plus d'une centaine d'autres langues ; ou y reviennent après avoir fait un détour par d'autres langues (tel « e-mail », dont l'origine première est française, « la malle postale »).

La menace nouvelle aujourd'hui ne vient donc pas de la poursuite de l'arrivée de gens venus d'ailleurs : quoi qu'on veuille, ils viendront de plus en plus nombreux, d'Afrique et d'Asie, attirés en Europe par la sécurité qui leur manque tant. Et ils apporteront, comme l'ont fait les autres étrangers avant eux depuis des siècles, leur travail, leurs compétences, leurs volontés, leurs énergies, leur créativité, leur cuisine, leur musique, leur vocabulaire, leur culture.

La menace vient de ce que, après huit siècles de batailles en Europe pour obtenir l'indépendance de la pensée à l'égard du religieux (bataille non encore gagnée dans beaucoup de pays), l'obscurantisme religieux tente de nouveau de vaincre les Lumières. Et nul ne pourra plus se réjouir du renversement de la dictature d'un obscurantisme chrétien, si c'est pour se voir imposer celle d'un nouvel obscurantisme, musulman ou autre.

La défense des Lumières et de la laïcité est vitale.

Et c'est sur cette base qu'il faut s'ouvrir aux gens venus d'ailleurs.

Il ne s'agit pas ici d'une menace de pays musulmans : les grands pays de l'islam, du Maroc à l'Arabie saoudite, avancent à marche forcée vers une modernité qui n'est en rien contraire à leur foi. Ni d'une menace des migrants de fraîche date : s'ils viennent en Europe, c'est justement, pour l'essentiel, parce qu'ils fuient l'obscurantisme et la dictature chez eux.

La menace vient surtout de quelques descendants de ces migrants qui cherchent des réponses que la modernité occidentale ne leur fournit plus, et qui veulent recréer en Europe, par la terreur parfois, certains éléments d'un mode de vie que leurs parents ont fui et contrairement à nos valeurs, en particulier à l'égard des femmes et de la démocratie.

La défense des Lumières et de la laïcité (et de notre mode de vie, qui en découle) est vitale. Et c'est sur cette base qu'il faut s'ouvrir aux gens venus d'ailleurs ; en étant très attentif à l'intégration durable de leurs enfants et de leurs petits-enfants. Combattre l'obscurité par la lumière.

Jacques Attali est écrivain et essayiste.

L'ACTUALITÉ DES THINK TANKS

Pour l'hybridation générationnelle

IDÉE Scandale dans les Ehpad d'un côté, discours parfois lénifiants sur la vieillesse de l'autre. Un billet de la Fondation Jean-Jaurès plaide, à sa manière, pour tout changer. Les maisons de retraite ne doivent plus être coupées du reste de la société. Les étapes et les lieux de l'existence ne doivent plus être strictement découplés. Citant le discours à la jeunesse de Jean Jaurès (1903), ce petit texte remarque qu'il ne s'adressait pas à des âges différents, mais à tout le monde, pour que la « vie soit vivante, sincère et pleine ». Ceci devrait donc toujours être autorisé à tous.

INTÉRÊT Concrètement, des lieux comme les Ehpad devraient être revus pour intégrer des services pour tous les âges. L'idée s'incarne dans ces équipements intergénérationnels où coexistent des services pour personnes âgées et des crèches. Ici, il s'agit d'aller plus loin, pour que les maisons de retraite soient « hybridées » avec des restaurants, des salles de spectacle et de sport, des musées. Les esprits chagrins hausseront les épaules. Les esprits énergiques diront : pourquoi pas !

— Julien Damon

www.jean-jaures.org